

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 581

Artikel: Carrières féminines : les femmes dans l'administration fédérale

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263911>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

me consiste donc à répartir cette somme entre différentes denrées alimentaires, d'où l'établissement d'un tableau détaillé indiquant la quantité exacte de calories et de protéines que contiennent les marchandises qui s'achètent le plus facilement actuellement sur le marché ; puis de chercher quelles sont celles de ces denrées qui ménagent le mieux le budget de cette famille ; et enfin de les répartir judicieusement entre les 14 repas principaux de la semaine, de façon à varier autant que possible les menus, tout en veillant à la dépense de combustible et de gaz.

Cette méthode, nous avons vu Mme Hoffner l'employer à trois reprises déjà, variant à chaque changement de saison sa liste d'achats et ses menus. Et malgré l'augmentation sensible du coût de la vie, son budget alimentaire, qui était à fin décembre 1939 de 35 fr. pour cette famille-type durant une semaine, s'est élevé à 37 fr. 22 à la fin d'avril, pour s'abaisser légèrement en juillet (37 fr. 06) ce qui s'explique facilement par la large part faite à ce moment aux achats de légumes et de fruits frais, et pour remonter à la fin d'octobre à 38 fr. 72. Or bien nourrir par le temps qui court une famille de 4 personnes pour 38 fr. 72 par semaine, soit donc 5 fr. 54 par jour, n'est certes pas chose banale, et nombreuses sont certainement les maîtresses de maison et les ménagères qui voudront avoir à cet effet le secret de Mme Hoffner.

Secret très simple : d'abord être intelligente, savoir débarrasser son esprit des vieux clichés sur les aliments « nourrissants », et comprendre que les normes sur lesquelles ce budget est basé ne proviennent pas d'imbéciles, mais d'experts en la matière. Ensuite se pencher sur le tableau dressé par Mme Hoffner dans les journaux coopératifs romands durant la semaine du 21 novembre et que nous regrettons de ne pas pouvoir reproduire ici faute de place, et se rendre compte en l'étudiant quelles sont les denrées nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme, et en même temps de prix point trop élevé qu'il est préférable d'acheter en ce moment. Et enfin, si l'on ne veut pas combiner celles-ci suivant la liste des menus établie par Mme Hoffner, s'ingénier soi-même à varier ces menus, à en utiliser les restes et à présenter ces plats de façon la plus appétissante possible. Relevons encore, pour celles qui craindraient de devoir mettre leur famille à un régime spartiate, que la liste des achats comprend force bonnes choses, et notamment du bœuf de qualité, du saucisson et du boudin, du poisson et des œufs frais, du fromage et du beurre, des légumes et des fruits variés, tels que du raisin, du chocolat et du café, etc. Tout ceci ne vous met-il pas l'eau à la bouche ? Il va bien de soi que le pain, le lait, les pommes de terre ont aussi leur large part dans ces achats ; mais qui s'en étonnera, en constatant qu'un litre de lait apporte au consommateur 700 calories et ne coûte que 36 centimes, qu'un kilogram de pain fourni 2550 calories pour 47 centimes, alors que 700 grammes de bœuf sans charge, qui ne contiennent globalement que 1918 calories se payent 2 fr. 80, et une livre de poisson, avec 250 calories seulement, 1 fr. 50 ?...

— Et maintenant, Mesdames, bon appétit à vous et aux vôtres !

J. GUEYBAUD.

¹ Voir le *Mouvement* Nos 563, 571 et 574.



Glané dans la presse...

Pour et contre le vote des femmes

Désireuse de donner à nos lecteurs d'autres cantons, comme à tous ceux qui ne lisent pas régulièrement tous les journaux paraissant à Genève, un aperçu de la campagne menée dans la presse autour du suffrage féminin (à noter que le fameux Comité « pour le suffrage masculin » a été incapable de nous suivre sur ce terrain, et s'est borné à utiliser largement les pages d'annonces pour sa publicité payée...) nous glanons ci-après quelques déclarations de ces diverses presses. Nous laissons volontairement de côté celles qui, d'après les échos que nous en avons eus, ont été le plus généralement répandues, tels les articles de fond « pour » et « contre » de la Tribune et du Journal de Genève, la lettre dans ce dernier journal signée Marguerite Landfried (que certaines de nos amies estiment être bien davantage un Landstörer !) les articles de notre ami Edmond Privat dans la Coopération, les interviews de La Suisse de nos partisans et de nos adversaires, nos propres réponses à différents articles, et notamment à la lettre d'une pseudo Mme L. It-G. qui n'a eu ni le courage ni l'habileté de signer tout au long, etc. Rappelons aussi les citations du même ordre déjà faites dans notre précédent numéro.

La juridiction des mineurs

Ce n'est pas aux lectrices du *Mouvement Féministe* qu'on apprendra que le Code pénal suisse, qui entrera en vigueur en 1942, prévoit l'obligation pour les cantons d'instituer une juridiction pour les mineurs ; nos associations féminines en ont longuement parlé dans les Assemblées qui ont précédé la votation du 1^{er} juillet 1938.

Un des premiers, si ce n'est le premier, — on ne parle pas de Genève, qui a déjà créé en 1913 sa Chambre pénale de l'Enfance — le canton de Vaud adapte sa législation au nouveau Code ; son Département de Justice et Police, que dirige M. Antoine Vodoz, vient de remettre au Grand Conseil un projet de loi sur la juridiction des mineurs. Cette innovation était étudiée depuis longtemps ; un projet avait été établi, que les circonstances et des raisons financières firent ajourner. Maintenant, il faut s'exécuter.

Le projet vaudois soustrait entièrement les mineurs à la procédure ordinaire, renonce à une solution moyenne qui serait boiteuse et enlèverait à la réforme ses effets éducatifs. Il prévoit une Chambre pénale des Mineurs, composée d'un président et d'un vice-président, de quatre juges, dont une femme, et de cinq suppléants, dont une femme. A ce sujet, l'exposé des motifs s'exprime ainsi :

L'opportunité de la collaboration féminine aux œuvres d'éducation et de redressement n'est plus discutée ; elle est reconnue nécessaire. En revanche, le rôle de juge convient-il à la femme ?

L'accord est loin de régner à cet égard. Les expériences auxquelles nous avons puisé hors de chez nous conseilleraient plutôt de réserver la femme au dépistage des enfants délinquants ou simplement malheureux, aux soins maternels que

AVIS IMPORTANT

Nos abonnés, anciens et nouveaux, trouveront encarté dans ce numéro un bulletin de versement à notre compte de chèques postaux N° 1. 943, dont nous les prions de bien vouloir se servir pour régler le montant de leur abonnement pour 1941.

Celui-ci, malgré le renchérissement du coût de la vie, reste encarté pour le moment à 6 frs, tenant compte de la sorte des difficultés qu'éprouvent bien des amis de notre cause à charger encore leur budget. Pouvons-nous espérer tout au moins qu'au sacrifice que nous nous imposons, pour continuer à leur servir notre journal pour le même prix, répondra un effort de leur part pour nous rester fidèles, et pour nous aider à augmenter notre cercle de lecteurs ? Plus que jamais l'existence d'un journal indépendant, ne recevant aucun mot d'ordre, prenant en main la cause des femmes, et créant un lien de solidarité entre elles toutes, est jugée indispensable par tous ceux que préoccupe l'avenir de notre pays et le sort, souvent si difficile, de toute une moitié de notre population. C'est pourquoi nous comptons fermement sur l'appui de tous ceux et de toutes celles qui pensent comme nous.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

Du Peuple (édition genevoise de la Sentinelle, quotidien socialiste) ce fragment d'un excellent article de M. André Oltramare, professeur à l'Université.

... Donner aux femmes le droit de vote, c'est assainir la majorité du corps électoral. Sur 1500 morts causés par l'alcoolisme, il y en a au moins de 200 qui concernent les femmes ; sur 100 délinquants poursuivis par les tribunaux, il y a 90 hommes. Et cependant notre législation continue à priver les citoyennes des droits politiques, comme les criminels et les fous.

La démocratie suisse évolue avec une lenteur extrême ; l'égoïsme masculin s'étale cyniquement dans les publications antiféministes ; sous le prétexte que le moment est mal choisi pour décider d'une réforme constitutionnelle, on élude la question de justice qui se pose devant la conscience de tous.

A l'heure où l'on fait appel aux femmes pour remplacer les hommes mobilisés, où on lève comme des soldats de nombreuses volontaires féminines pour la défense du pays, on leur refuse le droit de faire entendre leur voix dans les Conseils. Croit-on que l'esprit pratique des ménagères serait inutile quand il s'agit de mieux employer les ressources dont nous disposons encore ? Leur intervention dans le domaine scolaire, pour la protection de l'enfance, pour l'hygiène et la morale publiques serait bienfaisante à Genève, comme elle le fut dans les pays les plus avancés du monde, en Scandinavie, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en Australie.

Du Genevois (organe officiel du parti radical), ce compte-rendu de l'Assemblée d'une section de ce parti avant la votation :

M. F. Vautier, député, donne quelques détails

peut nécessiter leur état physique et moral, à l'éducation même ou à la rééducation qui suivra le jugement.

Nous croyons bon de faire nous-mêmes des expériences. C'est pourquoi l'article 1^{er} du projet prévoit que l'un des quatre juges sera une femme, de même que l'un des quatre suppléants. L'article 34 régle comme suit la formation de la cour qui prononcera : « Pour les débats et le jugement, le président siège avec les deux juges ou suppléants qu'il désigne ». Il en résulte que le président aura toujours la faculté de désigner une femme comme juge (ou de ne jamais désigner une femme comme juge, suivant son parti-pris. Réd.). Cette faculté nous paraît à la fois plus pratique et plus prudente qu'une obligation. Elle permet une adaptation plus parfaite et plus aisée de notre nouvel organisme.

Il faut remercier vivement M. Vodoz de désirer que le canton de Vaud, qui ne passe pas pour extraordinairement progressif, fasse cette expérience. Le chef du Département de Justice et Police s'est toujours montré compréhensif pour les revendications féminines et jamais, de prime abord, n'a pris une position hostile. Il est trop intelligent et réfléchi pour cela. La question de la femme juge, de la femme jugée par des juges masculins ne le laisse pas indifférent. Il désire entrer dans la voie des réalisations et préconise la collaboration féminine pour les tribunaux d'enfants, non pas dans une situation subalterne, en sous-order, mais comme juge. C'est là qu'il se montre hardi.

L'exposé des motifs semble mettre en doute que la femme puisse faire un juge convenable. Cette méfiance nous étonne d'autant plus que des expériences concluantes ont été faites à l'étranger avec la femme juge, et non pas seulement juge pour enfants. Pour ce dernier cas, il semble que l'expérience genevoise soit décisive pour notre petit pays.

Cette méfiance nous étonne pour un autre motif : pourquoi des femmes ne pourraient-elles fonctionner comme juges, alors que, dans notre canton, n'importe quel agriculteur ou quel commerçant bien en cours peut être nommé juge de paix ou juge au tribunal de district, sans aucune préparation spéciale ? Alors que nous avons des femmes juristes, que nous possédons des femmes spécialistes de l'enfance malheureuse, qui se sont préparées à ce travail social, qui le font depuis nombre d'années et savent fort bien ce que réclame l'enfance abandonnée et ce qu'il convient de faire pour la rééduquer.

Il faut, une fois de plus, constater avec quelle peine on fait confiance à la femme, combien on doute par avance de ses capacités, combien on craint de lui laisser courir sa chance. Aussi faut-il louer et remercier M. Vodoz de vouloir tenter cette expérience. Nous sommes sûre que les faits lui donneront raison.

La décision appartient maintenant au Grand Conseil, aéroplane masculin.

S. BONARD.

P. S. — C'est après que cet article ait été écrit que, dans ses séances du 2 et du 3 décembre, le Grand Conseil a voté définitivement et sans discussion cet important projet de loi. Le rapporteur de la Commission, M. M. Baudat (Lausanne) a relevé combien il était temps de remédier à une regrettable lacune du droit pénal vaudois.

S. B.

Carrières féminines

Les femmes dans l'administration fédérale

L'on peut dire que le choix du personnel féminin au service de la Confédération est opéré avec le plus grand soin. Les autorités chargées de ce recrutement exigent la présentation de certificats d'études, qu'ils examinent minutieusement, cherchant en outre partout où cela est possible à se renseigner dans le détail sur les circonstances personnelles de vie de la candidate.

C'est pourquoi, lorsque le besoin se fait sentir de la nomination d'une auxiliaire féminine, les chefs du personnel savent exactement quelles sont les qualités et les compétences à exiger de la candidate : soit qualités et compétences relevant d'une culture moyenne comme, par exemple, certificats de sortie d'une école secondaire ; rapidité plus ou moins grande en dactylographie, soit seulement dans la langue maternelle de la candidate, soit dans une ou plusieurs langues étrangères ; ou bien formation intellectuelle plus développée, fréquentation d'écoles complémentaires, diplôme d'une école de commerce, ou éventuellement de maturité ; ou encore, et suivant les cas, combinaison de ces différentes conditions. Ce que l'on demande surtout, c'est que la candidate fasse elle-même ses preuves, et il est arrivé souvent qu'une douzaine de candidates à un poste déterminé aient été toutes soumises à un examen serré avant qu'intervienne la nomination. D'autre part, il serait vain de nier que la façon de se présenter de la fonctionnaire cherchée, et même jusqu'à un certain point son apparence extérieure, ne jouent pas un certain rôle ! mais il faut reconnaître qu'il y a là un élément humain de sympathie ou d'antipathie dont il est impossible de méconnaître l'importance dans une collaboration journalière, comme toutes les maîtresses de maison peuvent en témoigner d'expérience.

La collaboration des femmes dans les services de la Confédération est actuellement d'une urgente nécessité. Le plus grand nombre des auxiliaires féminins remplissent des tâches pour lesquelles les femmes sont spécialement bien douées : dactylographie, sténographie, classement, établissement de fichiers, tenue de livres, etc., bref tout ce à quoi peut s'appliquer la minutie féminine très appréciée dans les services de l'Administration. Ceci permet à bien des hommes de se diriger vers d'autres travaux pour lesquels les prédispositions mieux leur formation professionnelle ou leurs capacités spéciales. Les vides créés dans ces postes par la mobilisation ont aussi été comblés par le concours féminin, l'Administration fédérale ayant fait à cette occasion les mêmes heureuses expériences que de nombreuses entreprises privées.

Les traitements du personnel féminin fédéral sont assez étroitement limités, et il n'en est que très peu parmi les femmes fonctionnaires qui dépassent la 23^{me} classe. Le maximum dans cette classe, que peut atteindre seulement après avoir dépassé sa trente-cinquième année une jeune fille entrée à vingt ans au service de la Confédération, est actuellement de 4410 fr. par an. Mais le plus grand nombre des auxiliaires féminines n'atteint pas, tant s'en faut, ce chiffre, et ou bien touche un salaire quotidien, qui varie suivant l'âge de 7 à 10 fr. par jour de travail, ou débute à l'âge de vingt ans par un traitement mensuel régulier de 200 fr. au maximum.

Une ordonnance du Département fédéral des

lui la déconfiture. Avec une netteté et une majorité indiscutables, l'électeur — dans tous les partis — a répondu « NON ».

Depuis 1881 (???) Réd.) que se répètent les assauts de nos amazones, la leçon, cette fois, sera-t-elle comprise ? Peut-être non. Nous restons pour beaucoup de suffragettes des égoïstes, des butés, des idiots, des encroûtés qui gardent jalousement leurs privilèges et la femme en esclavage, qui la veulent en dehors des consultations populaires sur des lois qui l'atteignent comme son compagnon.

Mais pour « la femme », celle dont ce nom évoque pour nous tant de grâce, de charme, de beauté, de bonté, d'intelligence, de dévouement, d'amour, le résultat ne sera point affligeant... Etc., etc.

Voici heureusement un ton plus convenable dans le Courrier (journal catholique).

... Je suis complètement partisan de l'octroi du droit de vote aux femmes, puisque maintenant la plupart d'entre elles sont condamnées aux mêmes charges et aux mêmes devoirs que l'homme : à charges égales, droits égaux, c'est de la justice élémentaire. D'ailleurs le pays n'en irait ni mieux ni plus mal et le seul changement remarquable serait comme pour les pays qui nous ont précédé dans ce domaine un nombre doublé, peut-être triplé d'électeurs, ce qui n'est pas un bien grand inconvénient.

Toutefois, j'estime que, seules les Genevoises devraient être mises au bénéfice de ce droit. En effet, je ne vois pas pourquoi une Valaisanne, une Tessinoise ou une Bernoise par exemple, se mêlerait des affaires de la République — et il ne faut pas oublier que l'élément confédéré domine dans notre canton — tandis qu'une Genevoise ne

Finances et des Douanes, datée du 27 octobre 1939, stipule, en ce qui concerne le personnel des organisations d'économie de guerre, que les personnes dont le conjoint est fonctionnaire attiré de la Confédération ne peuvent être employées dans ces organisations. La même interdiction s'applique aux fils et aux filles de fonctionnaires fédéraux lorsqu'ils habitent avec leurs parents.

(Communiqué par l'Office suisse des Professions féminines).
Traduction française.

Après le vote du 1^{er} décembre (Suite de la 1^{re} page.)

A cette crainte irraisonnée, dont tant d'hommes ont si grand-peine à se dépouiller, parce qu'ils ne veulent pas voir clair en eux-mêmes, il convient d'ajouter deux autres causes encore à notre échec, qui, pas davantage l'une que l'autre, ne sont réjouissantes. La première, c'est très certainement le recul du sentiment démocratique. Jamais comme au cours de cette campagne, nous n'avions encore pu réaliser à quel point toute une partie de la jeune génération masculine se désintéresse et se méfie du suffrage ; et que de fois n'avons-nous pas

rencontré cette argumentation : « je n'ai rien contre les femmes, dont j'apprécie les capacités, mais étant opposé au suffrage universel, je trouve que, plutôt que de leur donner le droit de vote, l'on ferait mieux de le retirer aux hommes. Je voterais donc non ». Et sitôt que l'un de nous essayait de pousser davantage la discussion, et de faire préciser par quoi ces jeunes citoyens entendaient remplacer ce droit de suffrage, bouc émissaire de tous les malheurs du temps présent, l'on aboutissait au plus obscur et au plus vide des galimatias, fait de notions économiques et politiques mal digérées ou de fragments de lectures qui, dépourvues de leur contexte, avaient perdu tout sens. Une autre preuve de cette opposition ne se trouve-t-elle pas d'ailleurs dans la faible proportion du 50 % des électeurs qui, en ce jour du 1^{er} décembre, ont fréquenté le scrutin ? quand bien même la loi militaire aurait dû, semble-t-il, amener aux urnes ceux que notre revendication laissait indifférents. Et n'est-il pas d'un illogisme absurde que, du seul fait qu'ils ont atteint l'âge de vingt ans, tant de jeunes gens soient investis d'un droit dont ils se moquent comme de Colin-Tampon, alors que l'on s'entête à refuser ce même droit à des femmes, qui, elles, y tiennent ?...

Mais un autre motif encore de notre échec, et que nous sommes obligées de signaler ici, concerne les femmes. Pas tant même celles qui vont répétant aveuglément qu'elles ne veulent pas du droit de vote, et cela parce qu'elles n'ont jamais été orientées ni renseignées, parce que, gâtées par l'existence, elle ont vécu une vie trop exempte de soucis qui les a égoïstement empêchées de songer aux soucis d'autres femmes ; ou encore parce que, par paresse, elles ont prêté une oreille complaisante au bourrage de crâne qui leur faisait croire qu'elles perdraient du coup toutes leurs qualités féminines, le jour où nous dérocherions pour elles leur bulletin d'électorales : de toutes celles-là, le nombre va diminuant avec la guerre, la mobilisation, les difficultés de la vie, l'augmentation des impôts, l'enrôlement dans les Services complémentaires de l'armée aussi, qui transforme un patriotisme souvent purement sentimental en une notion très nette de ce qu'elles peuvent apporter au service du pays. Ce ne sont pas tellement celles-là qui nous ont déçues par leur manque de solidarité et de compréhension que d'autres, féministes en principe, femmes déjà organisées en groupements divers à but professionnel ou d'intérêt public, qui n'ont pas compris que l'effort considérable qu'il fallait fournir concernait toutes les femmes. Absorbées par les complications matérielles de la vie, par les tâches immédiates de la philanthropie et de l'entraide, ou par les nécessités du travail professionnel, celles-ci n'ont pas su, pendant ces deux ou trois semaines, sacrifier la moindre bribe de leur temps, de leurs forces ou de leurs ressources à cette cause commune, qu'elles ont persisté à considérer d'un intérêt secondaire pour elles. Et pourtant, si nous avions remporté le succès, combien d'éléments dans leur vie à toutes, aussi bien que dans la nôtre, auraient pu être transformés ! « Ce n'est que lorsque les femmes suisses voudront le droit de vote qu'elles l'auront », a-t-on dit souvent, et avec combien de raison ! Mais quand donc le voudront-elles vraiment ? au point de lui faire les sacrifices qu'ont su lui consentir jadis des femmes telles



Publications reçues

Vio MARTIN et Jean HUGUENIN : *Voici Noël !*
Editions des Nouveaux Cahiers, La Chaux-de-Fonds.

Un petit volume qui s'inspire de la grande fête chrétienne et qui est destiné aux enfants. Les poésies de Vio Martin expriment avec bonheur les étonnements, les joies, les espoirs, les vœux des petits. L'âme enfantine s'y révèle dans sa naïveté charmante. Il y a ensuite des monologues, saynètes et compliments et, pour finir, un touchant conte de Noël.

Nous aimons moins la « conférence » d'un petit garçon, jugeant inutile d'accuser le dédain, trop souvent réel, de l'enfance masculine à l'égard des petites filles. Dans son ensemble, ce petit recueil offre un choix de productions variées à ceux et celles qui voudront apporter leur part aux bonnes soirées familiales de Noël.

M.-L. P.

Jahrbuch der Schweizerfrau, 1940-41. Editeurs, K.-J. Wyss, Erben (Berne) de concert avec l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. 1 volume de 100 pages, avec de nombreuses illustrations : 2 francs.

Il faut croire que l'*Annuaire des Femmes suisses*, sous la forme bilingue qu'il avait adoptée de-

puis sa fondation en 1915, se vendait décidément bien mal en Suisse romande, puisque les éditeurs ont estimé préférable de publier uniquement en allemand le volume de 1940-41, que nous avons sous les yeux. Même la contribution qu'y a apportée notre collaboratrice S. Bonard, qui retrace la vie de dévouement, de responsabilités et d'initiative de Sœur Julie Hofmann, la directrice des asiles d'Eben-Ezer et de la Prairie, que l'Université de Lausanne éleva récemment au titre de *Dr honoris causa* pour les services rendus par elle à l'humanité souffrante — même cet article a été traduit en allemand. Tant pis pour nous, Romandes, et faisons notre *mea culpa*.

Car l'on comprend bien que les éditeurs aient préféré concentrer leur effort pour plaire au public féminin de langue allemande qui lit et achète cet *Annuaire*, que de tenter, par quelques articles égrenés en français, de former un cercle de lectrices en Suisse occidentale. Le volume y gagne en homogénéité, mais nous, les Welches, y perdons. Cet *Annuaire* contient en effet nombre d'articles intéressants : des chroniques du mouvement féministe en Suisse et à l'étranger signées des noms bien connus d'Agnès Debrüt-Vogel et d'Elisabeth Vischer-Alioth ; quelques pages d'une noble inspiration : *donner — sacrifier — préserver*, d'Hélène Stucki ; des articles sur des questions de travail féminin, de solidarité humanitaire, de féminisme, de service complémentaire militaire ; des vers de Maria Waser et de Lisa Wenger ; et enfin de nombreux portraits qui nous sourient au courant des pages, évoquant des physionomies bien connues de celles qui nous ont hélas ! quittées, comme de celles qui travaillent encore à nos côtés. Ceci sans oublier la liste complète des Associations féminines nationales et cantonales, avec des séries de noms et d'adresses indispensables à quiconque se trouve peu ou prou en rapport avec le mouvement féminin en Suisse — et même à l'étranger, puisque quelques pages sont réservées aux organisations féminines internationales. Welches, mes sœurs, dépêchez-vous de perfectionner vos notions d'allemand, afin de pouvoir profiter de tous les avantages que, sous sa couverture si suggestivement illustrée, vous offre ce XIX^{ème} volume de notre *Annuaire* !

M. F.

Prière 1940

Que Dieu m'aide à payer le prix pour ma négligence passée,
Pour mon égoïsme et pour mon ignorance.
Nous n'avons pas assez vibré quand mouraient les enfants chinois,
Quand autrefois nos sœurs allemandes se courbaient sous la honte.
Quand, trahis, les Tchèques déposèrent les armes.
Nous n'avons pas assez compati pendant ces longues, longues années
Quand des hommes égoïstes et puissants forgeaient dans l'ombre des chaînes
Pour lier les pauvres et les faibles par ignorance.
Chacun de nous n'a pensé qu'à lui-même, ne donnant que des miettes de pitié qui ne nous coûtaient rien.
C'est à mon tour de souffrir. J'ai ma part de misère.
Celle d'un autre aussi. Qu'il en soit ainsi, d'autres ont payé pour moi.
Mais donnez-moi le courage de souffrir, d'aimer, d'espérer et de prier encore.
Aidez-moi maintenant à croire qu'après cette sombre nuit
Laira une aube nouvelle, éclairée par la foi
Et que, mieux avertis, les hommes accepteront de payer le prix afin que tous puissent vivre comme l'humanité le devrait.

LENA MADISON PHILIPS (E.-U.)

Présidente de la Fédération Internationale des Femmes dans les professions et les carrières libérales.

(Librement traduit de l'anglais par le Dr R. Girod, Genève.)

que les Anglaises ou les Américaines, qui, si elles l'ont obtenu, l'ont, elles du moins, véritablement voulu ?

Et maintenant ?
D'abord notre chaude reconnaissance à tous ceux et à toutes celles qui, au près comme au loin, à Genève comme aux quatre coins de la Suisse, nous ont témoigné une reconfortante sympathie, pour laquelle nous nous excusons de ne pouvoir remercier individuellement chacun et chacune. Et à tous ceux qui nous ont écrit de ne pas nous laisser décourager, nous ne pouvons que répondre qu'il n'en a pas été question un seul instant. Certes, il est décevant de toujours se heurter à l'incompréhension et à l'égoïsme humains ; certes, il est triste de devoir constater les lacunes de cette solidarité féminine, qui est pourtant l'une des joies de notre mouvement ; et certes aussi il est profondément inquiétant pour l'avenir de notre pays d'avoir ainsi touché du doigt combien la jeune génération s'enferme dans des doctrines si étrangères à nos conceptions nationales,

notre défaite étant, ainsi que des voix autorisées nous l'ont dit, une défaite de la démocratie. Enfin, les calculs arithmétiques établis au soir de la votation n'ont rien de réjouissant non plus, en nous prouvant que nous n'avons guère progressé depuis notre votation populaire de 1921 : à cette date-là, le 31,8 % des votants s'était prononcé pour nous, et l'autre jour, cela a été le 32%... Cette proportion d'un tiers contre deux tiers a été à peu près celle de toutes les votations suffragistes qui ont pris date en Suisse entre 1919 et 1927, et nous aurions été en droit de nous attendre qu'elle se fût modifiée depuis lors.

D'autres part, en chiffres absolus, nous voyons chaque fois monter le nombre de nos partisans. Notre initiative avait réuni en décembre 1938 un peu plus de 6.000 signatures, et nous avons groupé maintenant près de 8.500 électeurs. L'opposition officielle n'a plus guère osé se porter contre le principe même du suffrage féminin, et s'est limitée à combattre l'application que nous en proposons : voyez les déclarations des partis politiques.

pourrait que se faire à Sion, Bellinzone ou Berne ! Il ne manquerait plus que nos Confédérées tenues à l'écart des scrutins chez elles, vissent faire un apprentissage civique à Genève.

Dans le même journal, une autre note dont la naïveté comme l'ignorance font sourire :

...Nul n'a jamais contesté à la femme son mot à dire ou l'heureuse suggestion qu'elle peut avoir dans la société. Elle a toujours la presse pour les exprimer (??? *Réd.*). Si elle s'intéresse à la politique — ce qui est assez rare, elle saura suffisamment influencer son mari, son frère ou un parent.

Cessez donc, Mesdames, de voir, dans ce qui est un danger, un parti-pris des hommes, et pensez oh ! vous qui rajeunissez d'année en année, et qui poussez la coquette jusqu'à gratter votre âge sur vos passeports, que celui-ci aurait figuré aux yeux de tous sur les registres électoraux.

Bien différente (heureusement !) l'inspiration, soit de la Page de la femme du Courrier égale-ment...

...Bien que je ne sois pas très au courant du mouvement féministe en Suisse ou ailleurs, je suis pour le vote des femmes. Ma raison ? elle est si simple qu'elle vous paraîtra peut-être simpliste. Mais voici : je pense qu'il y a là, non pas une question d'égalité, mais de justice. De plus en plus, surtout depuis cette guerre, les femmes subissent les mêmes charges que les hommes. Je suis donc de celles qui disent : à charges égales, droits égaux. Oh ! je ne fais pas partie de ces exaltées qui assurent que tout ira mieux quand nous pourrions voter (??? *Réd.*). Non. Mais cela n'ira pas plus mal non plus, et il me semble que n'aurait

plus près du suffrage universel. De plus, si en matière de politique, les femmes ne comprennent pas grand chose, il est des questions, cependant, qui les regardent spécialement, à savoir l'enseignement, les réformes sociales et tous les problèmes concernant l'enfance et les femmes...

...Cependant, tant que chez nous, le vote ne sera pas strictement obligatoire pour tous, hommes et femmes, il y a danger à accorder le droit de vote aux femmes. Laissez au bon vouloir de chacune, ce droit sera largement employé par une certaine classe de femmes déjà organisées au sein d'un groupement politique, c'est-à-dire les femmes socialistes, alors que les autres voteront individuellement ou s'abstiendront par ennui ou « je m'en fichisme ». C'est pourquoi je serai encore plus favorable au vote familial qu'au suffrage masculin et féminin.

...soit de la chronique financière de ce même journal.

...Pour nous, nous croyons que la véritable raison de beaucoup d'hommes de refuser les droits électoraux aux femmes est la peur de se voir majoriser. Ce faisant, ils empêchent le pays de faire une expérience, qui, ma foi, ne serait guère plus risquée qu'une autre, et offre même d'indiscutables chances de voir une importante partie de la population dire son mot sur des questions l'intéressant au premier chef...

...Bien entendu, toutes les femmes ne voteront pas mieux que les hommes ; nos sœurs ne sont pas parfaites (nous non plus) et comme nous, elles agiront parfois par impulsion, par sentiment ou par caprice. Or, c'est là le défaut capital du suffrage universel d'accorder le droit de vote à cha-

que sans discernement... Le supprimera-t-on pour cela ? Que non pas. Alors dans ces conditions, pourquoi ne pas incorporer les femmes à la masse électorale ? C'est socialement et économiquement une intéressante expérience à faire.

Pour Curieux, hebdomadaire romand, le sujet n'a apparemment aucune importance, puis- qu'il n'a fait de la troisième question posée aux électeurs genevois qu'une brève mention, pas bien gentille pour nous, d'ailleurs, nous traitant de « dames aux chapeaux verts ». Et relevant un passage d'une lettre dans laquelle notre Commission de presse met en regard le nombre à peu près égal à Genève des femmes mariées et de celles qui doivent se débrouiller seules dans la lutte pour la vie, veuves, divorcées, et célibataires, il se demande avec une « curieuse » ignorance pourquoi celles-ci n'auraient pas trouvé de mari ? Mais que vous avez donc mal lu, cher confrère, les apostrophes enflammées de M. Pierre Béguin, brandissant l'épouvantail du surnombre des femmes sur les hommes ! et ne savez-vous donc pas que, dépassant de 10.000 en tout cas le chiffre des électeurs, nous risquons de majoriser dangereusement ceux-ci ?... C'est du moins ce qu'on clamé partout avec élégance les antisuffragistes.

Voici maintenant une lettre à son journal du correspondant romand de la Gazette de Zurich :

...Je viens de rencontrer un ami frais débarqué du « Clipper », qui après un séjour de deux ans à New-York, foule de nouveau le sol natal. « Qu'est-ce qui, à ton retour, t'a le plus frappé chez nous ? lui ai-je demandé ? — Qu'à Genève on vote le 1^{er} décembre pour savoir si on accordera ou non le droit de vote aux femmes, me répondit-il immédiatement. Cette subite révélation du fait qu'en Suisse les femmes ne possèdent encore nulle part le droit de suffrage m'a rappelé brus-

quement le caractère ultra-conservateur de notre démocratie... De plus, continua-t-il, ce n'est pas les 50.000 électeurs du canton de Genève — desquels la moitié au maximum se rendra aux urnes — qui devraient se prononcer dimanche sur cette question, mais bien les femmes, Genevoises et Confédérées. Il serait intéressant de savoir si elles réclament le droit de vote ».

Si, malheureusement, ajoute le correspondant du journal zurichois, cette consultation n'entre pas en ligne de compte, la résistance du monde masculin au suffrage féminin est, en ce qui concerne le canton de Genève, considérable... Il serait pourtant à souhaiter qu'une tentative soit enfin faite à ce sujet dans un de nos cantons suisses... Sera-ce à Genève, où les femmes qui s'inscrivent comme électrices dans l'église protestante exercent déjà une forme de droit de vote ? Si oui, cela sera de par un vote émis bien davantage par un sentiment de justice formelle que par une vraie persuasion, sans compter que les hasards de la participation au scrutin peuvent aussi entrer en ligne de compte...

La rédaction du Bulletin de la Section genevoise de la Société suisse des Commerçants est moins pessimiste :

...Notre section, est-il écrit en tête du numéro de décembre, n'a pas officiellement pris position à propos de l'initiative proposant la modification de l'article 21 de la Constitution cantonale, mais il n'est pas opportun, au moment où les aimables collègues du beau sexe représentent plus d'un tiers de notre effectif que les collègues du sexe masculin fassent montre d'ostracisme. Depuis de nombreuses années, la femme a dû, bon gré mal gré, prendre part à la lutte pour l'existence, ga-